



TOULOUSE le 14 AVR. 2023

**DIRECTION PILOTAGE ET  
RESSOURCES AUTONOMIE**

Dossier suivi par :  
Clara MIROUSE  
Tél : 05 34 33 41 28  
Réf à rappeler :  
A2P/PT/AI/

### ANNEXE 3 : FICHE DE CANDIDATURE N°2

Appel à candidatures : ateliers inclusifs  
pour la mobilisation d'une subvention aux ateliers inclusifs à  
destination des jeunes en situation de handicap et sans handicap

Objectif n°2 : Le recensement d'une liste d' « intervenants » du milieu spécialisé qui  
pourraient venir en soutien aux porteurs de projets

Fiche de candidature à remplir par les intervenants intéressés pour accompagner un  
ou plusieurs jeunes en situation de handicap.

#### **I – Identification de l'intervenant**

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Profession :  
Téléphone :  
Adresse email :  
Si vous travaillez dans une association ou un établissement oeuvrant dans le champ du  
handicap, merci de préciser le nom et l'adresse de la structure :

## II – Expérience de l'intervenant

Expérience dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap lors d'activités culturelles, sportives ou artistiques :

Oui/non

Précisez

Expérience dans la mise en place d'activités à visée inclusive :

Oui/non

Précisez

### Compléments d'information

*Apporter tous les compléments d'information de nature à préciser votre candidature (annexes possibles).*

## III – Communication des coordonnées

*Autorisez-vous le Conseil départemental à communiquer vos coordonnées :*

*-aux porteurs de projets dans le cadre de cet appel à candidature : oui / non*

*-sur le site internet de la collectivité : oui / non*

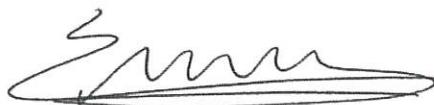
Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire la demande. Les données enregistrées sont celles du formulaire et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne sont communiquées qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier.

En application du Règlement Général Européen de Protection des données (Règlement UE 2016/679) – RGPD, tout usager dispose du :

- droit d'accès à ses données,
- droit de rectification,
- droit à la limitation du traitement,
- droit à l'effacement,
- droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : CNIL : 3 place de Fontenoy- TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07 - Tel : 01 53 73 22 22. [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

L'article 5 du RGPD dispose que les données à caractère personnel sont « collectées pour des finalités et sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ».

Enfin, la loi "Informatique et libertés" du 06 janvier 1978 modifiée est visée ici.



Signé par : Alain Gabrieli  
Date : 14/04/2023  
Qualité : Elu - Alain GABRIELI